ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune d'Ecublens/FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le **Jeudi 16 décembre 2021, à 20h00,** à la salle Polyvalente à Promasens

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2021

2. Budget de fonctionnement 2022
   2.1. Présentation du budget de fonctionnement
   2.2. Taux d'impôt 2022
   2.3. Rapport de la Commission financière
   2.4. Approbation du taux d'impôt 2022
   2.5. Approbation du budget de fonctionnement

3. Présentation du budget d'investissements 2022
   3.1. Rapport de la Commission financière
   3.2. Approbation du budget d'investissement

4. Approbation des nouveaux statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (COGL)
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne Sud
6. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne Veveyse (RGV)
7. Approbation du nouveau règlement de l'accueil extra-scolaire (AES)

8. Information sur une étude de projet de fusion des 4 communes
   Auboranges – Chapelle – Ecublens – Rue

9. Information sur l'avancement du concept de sécurité

10. Réponses aux questions de la dernière assemblée

11. Divers

Les documents concernant les points 1 à 7 peuvent être consultés sur le site internet de la commune 10 jours avant l'assemblée du 16 décembre (www.ecublens-fr.ch) ou au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Selon les recommandations de l'OFSP, toutes les mesures d'hygiène ainsi que les règles de distanciation sociale entre les personnes seront respectées. Le port du masque sera également obligatoire.

Le Conseil communal